



# LA PHASE COMPLÉMENTAIRE : MODE D'EMPLOI

26 juin - 21 septembre



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Du 26 juin au 21 septembre, la phase complémentaire permet aux candidats de formuler de nouveaux vœux dans des formations qui ont des places disponibles.

La phase complémentaire sera ouverte à partir de 14 h le mardi 26 juin, puis les places disponibles seront mises à jour tous les matins à partir du 27 juin.

Cette nouvelle phase vient compléter la phase principale de Parcoursup, un candidat peut donc participer aux deux phases à la fois.

### Qui est concerné ?

Tous les candidats qui le souhaitent peuvent participer en phase complémentaire. Elle s'adresse principalement à :

- ➔ ceux qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission ;
- ➔ ceux qui n'ont pas confirmé de vœux au 31 mars ;
- ➔ ceux qui ne se sont jamais inscrits sur Parcoursup. Ces candidats doivent préalablement procéder à leur inscription sur Parcoursup **jusqu'au 21 juillet inclus**.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en phase principale et qui souhaitent faire de nouveaux vœux dans des formations où des places sont disponibles, peuvent également participer à la phase complémentaire.

Cette phase est ouverte aux candidats des lycées français à l'étranger préparant ou ayant obtenu un baccalauréat français (réseau AEFÉ) et aux candidats étrangers disposant d'un visa.

### Comment formuler ses vœux ?

Les candidats peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux sur Parcoursup pour des formations qui ont des places disponibles.

Pour formuler des vœux en phase complémentaire, les candidats qui ont déjà confirmé des vœux en phase principale doivent :

- 1 > **Se connecter** à leur dossier ;
- 2 > Dans l'onglet « **Admission** » : cliquer sur le bouton « **Accéder à la phase complémentaire** » pour être redirigés vers la page « Vœux en phase complémentaire » ;
- 3 > Dans la page « **Vœux en phase complémentaire** » : cliquer sur le bouton « **Ajouter un vœu** » pour accéder au moteur de recherche des formations disponibles en phase complémentaire.

Pour les autres candidats (ceux qui se sont inscrits en phase principale mais n'ont jamais formulé, ni confirmé de vœux en phase principale ou les nouveaux inscrits en phase complémentaire) : ils se connectent à leur dossier pour accéder à l'onglet « **Vœux /Vœux en phase complémentaire** ».

**À savoir** Une formation apparaît uniquement dans le moteur de recherche lorsqu'elle a des places disponibles. Des places peuvent se libérer au fur et à mesure, il est donc recommandé de consulter régulièrement le moteur de recherche de formation.

Le moteur de recherche est également accessible hors connexion sur la page « **Découvrez le contenu des formations** ».

Pour les candidats qui s'inscrivent pour la première fois sur Parcoursup, des informations seront à renseigner pour compléter leur dossier.



**Conseils** Consulter les attendus et les caractéristiques des formations sur Parcoursup pour connaître les débouchés professionnels possibles. Tous les renseignements sur les caractéristiques des formations (sélectives, non-sélectives) sont également disponibles sur leurs sites internet.

**Élargir la zone géographique des vœux** : un candidat ne peut pas formuler un vœu en phase complémentaire pour une formation dans un établissement déjà demandé en phase principale, mais il peut demander une formation similaire dans un autre établissement, ou une autre académie.

**À savoir** Avant d'ajouter une formation à sa liste de vœux, le candidat doit saisir son projet de formation motivé.

## Les réponses des formations

Les candidats pourront suivre l'évolution de leurs vœux depuis l'onglet « **admission** » de leur dossier Parcoursup.

Pour la phase complémentaire, les candidats pourront recevoir **trois types de réponse** :

- **Formations sélectives** (BTS, DUT, CPGE, école) : « **oui** » (proposition d'admission) ou « **non** »
- **Formations non-sélectives** (licence, PACES) : « **oui** » ou « **oui-si** » (proposition d'admission)

**Les formations ont jusqu'à 8 jours pour répondre à une candidature formulée en phase complémentaire. Pour les formations sélectives, ce délai peut être prolongé pendant leur pause estivale.**

La date limite de réponse des formations sera affichée en face de chaque vœu formulé par un candidat.

## Comment seront alertés les candidats des réponses des formations ?

Les propositions d'admission seront transmises aux candidats dans leur dossier Parcoursup. Comme pour la phase principale, ils seront informés de leur situation sur leur messagerie personnelle, l'application Parcoursup et leur messagerie intégrée à Parcoursup.



**Conseil** Les candidats peuvent utiliser la **boîte contact** de leur dossier Parcoursup pour toute question ou information. Ils peuvent également appeler le numéro vert, qui reste ouvert tout l'été du lundi au vendredi de 10h à 16h, au **0 800 400 070**.

## Les délais de réponse des candidats

La date limite de réponse est toujours affichée en face de chaque proposition d'admission. Les délais de réponse sont les mêmes délais que pour la phase principale, le calendrier est en page 4 de ce document.

Pour que chacun trouve sa place rapidement, les délais de réponse aux propositions d'admission se réduisent au fur et à mesure que le processus d'admission avance.

### À savoir

- ➔ Il est important de **répondre à toutes les propositions d'admission en les acceptant ou en les refusant et en respectant pour chacune la date limite indiquée** face à la proposition ;
- ➔ Comme en phase principale, **si un candidat reçoit plusieurs propositions d'admission, il ne peut en accepter qu'une seule. S'il reçoit une proposition d'admission en phase complémentaire alors qu'il en a déjà accepté une en phase principale, il doit choisir celle qu'il préfère** ;
- ➔ Les candidats doivent bien **valider leur choix avant de quitter leur session** (sur ordinateur ou sur l'application Parcoursup).

Lorsqu'un candidat reçoit une proposition d'admission et qu'elle correspond à son choix définitif, il l'accepte et renonce à ses éventuels vœux en attente.

Il prend ensuite connaissance des modalités d'inscription administrative dans la formation pour la rentrée 2018 sur Parcoursup ou sur le site de l'établissement.

# LE CALENDRIER DES DÉLAIS DE RÉPONSE AUX PROPOSITIONS D'ADMISSION

Chaque proposition a une date limite de réponse : vous devez respecter cette date.

Respectez bien le délai prévu pour répondre aux propositions d'admission qui vous sont faites. La date limite pour accepter une proposition d'admission sera affichée en face de chacun de vos vœux dans votre dossier Parcoursup.

MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
Proposition reçue le	Date limite de réponse	Proposition reçue le	Date limite de réponse	Proposition reçue le	Date limite de réponse	Proposition reçue le	Date limite de réponse	Proposition reçue le	Date limite de réponse
		1 juin >>> 7 juin		1 juil >>> 3 juil		1 août >>> 3 août		1 sept >>> 3 sept	
		2 juin >>> 8 juin		2 juil >>> 4 juil		2 août >>> 4 août		2 sept >>> 3 sept	
		3 juin >>> 9 juin		3 juil >>> 5 juil		3 août >>> 5 août		3 sept >>> 3 sept	
		4 juin >>> 10 juin		4 juil >>> 6 juil		4 août >>> 6 août		4 sept >>> 4 sept	
		5 juin >>> 11 juin		5 juil >>> 7 juil		5 août >>> 7 août		5 sept >>> 5 sept	
		6 juin >>> 12 juin		6 juil >>> 8 juil		6 août >>> 8 août		6 sept >>> 6 sept	
		7 juin >>> 13 juin		7 juil >>> 9 juil		7 août >>> 9 août		7 sept >>> 7 sept	
		8 juin >>> 14 juin		8 juil >>> 10 juil		8 août >>> 10 août		8 sept >>> 8 sept	
		9 juin >>> 15 juin		9 juil >>> 11 juil		9 août >>> 11 août		9 sept >>> 9 sept	
		10 juin >>> 16 juin		10 juil >>> 12 juil		10 août >>> 12 août		10 sept >>> 10 sept	
		11 juin >>> 17 juin		11 juil >>> 13 juil		11 août >>> 13 août		11 sept >>> 11 sept	
		12 juin >>> 26 juin		12 juil >>> 14 juil		12 août >>> 14 août		12 sept >>> 12 sept	
		13 juin >>> 27 juin		13 juil >>> 15 juil		13 août >>> 15 août		13 sept >>> 13 sept	
		14 juin >>> 28 juin		14 juil >>> 16 juil		14 août >>> 16 août		14 sept >>> 14 sept	
		15 juin >>> 29 juin		15 juil >>> 17 juil		15 août >>> 17 août		15 sept >>> 15 sept	
		16 juin >>> 30 juin		16 juil >>> 18 juil		16 août >>> 18 août		16 sept >>> 16 sept	
		17 juin >>> 1 juil		17 juil >>> 19 juil		17 août >>> 19 août		17 sept >>> 17 sept	
		18 juin		18 juil >>> 20 juil		18 août >>> 20 août		18 sept >>> 18 sept	
		19 juin		19 juil >>> 21 juil		19 août >>> 21 août		19 sept >>> 19 sept	
		20 juin		20 juil >>> 22 juil		20 août >>> 22 août		20 sept >>> 20 sept	
		21 juin	<b>BAC</b>	21 juil >>> 23 juil		21 août >>> 23 août		21 sept >>> 21 sept	↓
22 mai >>> 28 mai		22 juin		22 juil >>> 24 juil		22 août >>> 24 août			
23 mai >>> 29 mai		23 juin	23 juil >>> 25 juil		23 août >>> 25 août				
24 mai >>> 30 mai		24 juin	24 juil >>> 26 juil		24 août >>> 26 août				
25 mai >>> 31 mai		25 juin	25 juil >>> 27 juil		25 août >>> 27 août				
26 mai >>> 1 juin		26 juin >>> 1 juil	26 juil >>> 28 juil		26 août >>> 28 août				
27 mai >>> 2 juin		27 juin >>> 1 juil	27 juil >>> 29 juil		27 août >>> 29 août				
28 mai >>> 3 juin		28 juin >>> 1 juil	28 juil >>> 30 juil		28 août >>> 30 août				
29 mai >>> 4 juin		29 juin >>> 1 juil	29 juil >>> 31 juil		29 août >>> 31 août				
30 mai >>> 5 juin		30 juin >>> 2 juil	30 juil >>> 1 août		30 août >>> 1 sept				
31 mai >>> 6 juin			31 juil >>> 2 août		31 août >>> 2 sept				

Pendant les épreuves du bac, vous ne recevez aucune proposition d'admission. Quand le délai de réponse arrive à son terme pendant cette période (pour les propositions d'admission reçues entre le 12 et le 17 juin), ce délai est décalé pour tenir compte des 8 jours des épreuves. Si la période de délai de réponse est dépassée, votre vœu sera considéré comme «abandonné», soyez donc attentifs aux alertes et aux mails que vous allez recevoir.

7 jours (J+6)    jusqu'au 1er juillet inclus    3 jours (J+2)    2 jours (J+1)    Le jour même

↔ Du 26 juin au 21 septembre : phase complémentaire permettant de faire 10 nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places libres